



SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE PÔLE EMPLOI

LA DIRECTION PRÉSENTAIT CE 9 JUIN LES COMPTES DE PÔLE EMPLOI.

Quelques éléments saillants :

- Une sous consommation des budgets d'intervention notamment du fait de la période sanitaire et de l'impact des décisions de prolonger les indemnisations des demandeurs d'emploi mais aussi du retard pris dans le démarrage de plusieurs actions notamment le PIC.
- Une économie importante sur les budgets de fonctionnement dont les frais de déplacement et une baisse du montant des loyers.
- Ces sous-consommations sont compensées par des écritures de provision pour médailles du travail.
- Des plafonds d'emploi tenus au plus près avec des recrutements continus.



- La sous consommation des budgets qui pourrait laisser penser que Pôle emploi n'est pas en capacité de mener les missions pour lesquelles il reçoit le financement de l'Etat
- La difficulté de lisibilité des dépenses de personnel dans la section 4 avec une impossibilité de distinguer les dépenses liées aux primes, aux médailles du travail ...
- La difficulté à suivre les recrutements et les plafonds d'emploi nationalement et en région entre autres sur les dispositifs financés FSE, en particulier CEJ & AIJ
- Les financements de cabinets privés à plus de 15 reprises sur l'exercice en question.

La direction reconnaît que le risque existe sur la baisse des financements en cas de sous consommation, elle précise que le sujet est connu et qu'une vigilance y sera portée. **Sur les recrutements**, elle indique que l'objectif est d'optimiser au mieux les moyens supplémentaires. Enfin, sur la section 4 un tableau sera donné aux élus pour permettre une meilleure visibilité mais **elle précise que les financements sont affectés et qu'ils ne peuvent servir par exemple à financer une prime ou une NAO sans accord du ministère de tutelle.** Enfin **sur les cabinets privés, la Direction indique qu'elle est seule juge de cette opportunité** et qu'en général il n'y a recours à ces cabinets qu'en cas de surcharge, d'absence de compétences internes ou de besoin d'une vision externe ! Sic !

Suite aux débats et vu le manque de visibilité, l'intersyndicale SNU, CGT, FO et STC vote majoritairement la résolution suivante par 13 voix sur 23 possibles (CFDT-CGC-SNAP votant CONTRE cette résolution) :

“Conformément à l'article L.2315-88 du Code du travail, le Comité Social et Économique Central de Pôle emploi désigne le cabinet d'expertise comptable GROUPE LEGRAND en vue de la consultation annuelle sur la situation économique et financière prévue à l'article L. 2312-17, 2°.”



PROJET DE SIMPLIFICATION DE L'ACCÈS AUX FONCTIONS SUPPORTS

C'est la **mise en place d'un nouvel outil qui s'appellera C'ZAM**, dont le but est de gérer les situations complexes et de faire gagner du temps aux agents tout en facilitant et simplifiant l'accès aux fonctions supports pour les agents utilisateurs.

Une utilisation de mots simples que tout le monde comprend et des fonctionnalités au service des agents avec des capacités de recherche simple, tout cela au sein d'un référentiel commun et des termes adaptés. 3 régions (BFC, Hauts de France, Grand Est) expérimenteront avant une généralisation à l'ensemble des établissements.

Le SNU entend la nécessité de moderniser les outils et se félicite d'une plus grande accessibilité de tous les agents aux fonctions support directement, sans passer par des filtres au niveau local mais alerte sur 4 points :



- La nécessité d'un véritable accompagnement à la prise en main des outils.
- Les RPS pour les collègues des fonctions supports qui vont subir une notation de leurs actes par les agents et une évaluation.
- Le maintien des effectifs dans les services.
- Le risque que ce soit le conseiller au final qui doit tout gérer et se trouve seul face à sa demande.

Suite aux différents arguments développés et repris par d'autres organisations syndicales, **la Direction décide de retirer l'aspect obligatoire de la notation pour la rendre facultative** ! Première victoire ! Gageons que cela suffise à éviter les dérives et les pressions inutiles sur les fonctions supports ! Le SNU demande d'ores et déjà un suivi pour y veiller.



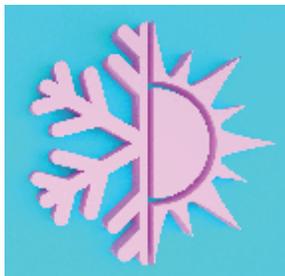
PROGRAMME OFFICE 365, PROJETS À VENIR ET PILOTE MIGRATION DES FICHIERS

Le projet Office 365 a débuté en 2021 avec Teams. Depuis janvier 2022, d'autres fonctionnalités ont été ajoutées. En 2022, et dans un premier temps, il s'agira de s'occuper de la migration des fichiers/données (disparition des différents fichiers S, U...) et de les mettre en ligne (office on line), le but est de faciliter le travail collaboratif. Le stockage des données sera fait sur des serveurs dits en ligne.



Le SNU alerte sur l'accompagnement qui doit être fait auprès des collègues afin de permettre une véritable prise en main de l'outil avec Teams, qui est déjà insuffisante.

Le SNU insiste aussi sur la nécessité de séances de formation en présentiel pour permettre une appropriation du plus grand nombre et ne laisser aucun agent au bord du chemin.



PRÉSENTATION DE LA CIRCULAIRE RELATIVE À L'**AJUSTEMENT DES CONDITIONS DE CHAUFFAGE** DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT ET DE SES OPÉRATEURS

La consigne consiste à maintenir les locaux en régime de croisière à 19 degrés l'hiver et de permettre l'été le déclenchement des systèmes de climatisation à partir d'une température supérieure à 26 degrés.

D'autres dispositions empêchent la mise en place de dispositifs d'appoints pour contourner les interdictions.



- Les passoires thermiques et la nécessité de faire des travaux d'isolation avant de mettre en place cette consigne
- Les conditions de vie des agents selon les types de climat,
- Les agents vulnérables qui nécessiteraient d'autres dispositions avec prescriptions médicales.

Et enfin, le SNU dénonce les motivations qui font qu'on applique à la hâte un décret (du code de l'énergie) existant depuis plusieurs années (2015), créé au départ dans un but de protection de l'environnement et qui est ici dévoyé dans le seul but de la protection des deniers de Pôle emploi.



AGENTS PUBLICS ET SÉLECTION INTERNE DE CATÉGORIE 2 VERS 3

Le SNU interroge la direction sur les suites des sélections.

La direction précise que le jury s'est tenu ce jour (jeudi 9 juin 2022) et que les résultats seront connus à partir du lundi 13 juin 2022 pour les admis aux épreuves orales avec parution dans l'intranet national et le BOPE (Bulletin Officiel de Pôle emploi).

Un retour sur le fiasco de ces épreuves est prévu dans une prochaine séance !!!!



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefifsu.fr